

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUIN 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU 2023 DI U
DISPOSITIVU D'APPOGHJU PÈ A CUURDINAZIONE DAC
CORSICA " VIA SALUTE "**

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2023 DU DISPOSITIF
D'APPUI À LA COORDINATION DAC CORSICA " VIA
SALUTE "**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse assure, depuis sa création en 2018, le rôle de cheffe de file à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle de la Corse.

Le premier Schéma directeur de l'autonomie de la Collectivité de Corse pour la période 2022-2026 qui définit les orientations politiques de la Corse, pour les cinq années à venir, en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, a voulu décliner au plan opérationnel des valeurs de respect, soutien et accompagnement qui constituent notre socle social au bénéfice de tous les publics fragiles.

La première orientation du Schéma de l'Autonomie « **Invechjà bè in casa soia** » est centrée autour du parcours de santé des séniors dans le cadre d'une approche élargie : repérage de la fragilité, prévention de la perte d'autonomie, accompagnement et soutien à domicile, suivi des situations complexes.

À ce titre, la fiche action (1.7) du Schéma de l'Autonomie : « S'appuyer sur le déploiement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) afin d'améliorer la coordination des situations complexes » décline les objectifs opérationnels suivants en Corse :

- améliorer la gestion des situations complexes ;
- améliorer la coordination des acteurs professionnels du soin et du social autour de la prise en charge des cas complexes ;
- renforcer le décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social et social pour conforter le travail partenarial des professionnels insulaires.

Aussi, dans la continuité de la démarche de soutien auprès des personnes âgées et des professionnels du secteur engagée en 2022, a été mis en place le Dispositif d'appui à la coordination (DAC), issu de la convergence des 3 MAIA de Corse, de la Coordination territoriale d'appui (CTA) et des 3 Réseaux de santé gériatriques.

Il est le point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes

La Collectivité de Corse a validé l'articulation des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) avec le DAC Corsica pour la mise en œuvre des missions de coordination graduée à l'échelle de la Corse.

Le financement attribué par la Collectivité de Corse se situe à hauteur de 100 000 €

au titre de l'année 2023, dans le cadre d'une convention avec l'Association Via Salute DAC Corsica et dans la perspective de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) prévu en 2024.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la convention visant à financer l'association DAC Corsica Via Salute pour l'année 2023, telle que figurant en annexe du rapport ;
- d'approuver l'enveloppe financière de 100 000 €, consacrée à la convention de financement du DAC Corsica Via Salute pour 2023, imputée sur le programme 5134 ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement du DAC Corsica Via Salute pour l'année 2023, entre la Collectivité de Corse et l'association Via Salute, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.